

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20240328-2024-03-28-2g-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-03-28-2g

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Muriel PRADES donne pouvoir à Sandrine MAZARS,
Marie SANCHEZ-RUIZ donne procuration à Gilbert GIMBERNAT,
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Pierre ROS,
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,
Sandrine MORONI donne pouvoir à Pascal VIVIANI.*

Absent excusé :

Jean-Luc LENOIR.

Objet : Budget Primitif 2024 de la commune.

Le Budget Primitif 2024 de la commune et ses états annexes sont présentés à l'approbation du Conseil Municipal.

Le vote s'effectue au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il est voté avec la reprise du résultat de 2023.

Le Budget Primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 12 551 418.01 euros en section de fonctionnement et à la somme de 7 691 880.64 euros en section d'investissement.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la proposition de budget primitif 2024 du budget principal,

CONSIDERANT la Commission Finances en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT les inscriptions budgétaires au titre du budget primitif 2024 du budget principal de la Commune de Vias,

DELIBERE

Et par vote à mains levées,

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)
- Recettes : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)
- Recettes : à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 3 Abstentions / 1 Absent)

VOTE par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune de VIAS avec la reprise du résultat 2023, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 12 551 418.01 euros en section de fonctionnement et à la somme de 7 691 880.64 euros en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

A blue circular stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a blue ink signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 05/04/2024

Publié le :

08/04/2024